

Tissa

La justification de la colère divine

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Tissa 5732-1972)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Tissa 32, 11)

(Likouteï Si'hot, tome 16, page 402)

1. Commentant le verset⁽¹⁾ : “Et, Moché implora la face de l’Eternel, son D.ieu et il dit : pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle contre Ton peuple... ?, Rachi cite les mots : “pourquoi, Eternel...” et il explique : “le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l’homme fort, celui qui est fort”.

Au sens le plus simple, la question à laquelle Rachi entend répondre, par cette explication, comme le préci-

sent les commentateurs⁽²⁾, est la suivante : les enfants d’Israël avaient, en l’occurrence, commis une faute particulièrement grave, celle de l’idolâtrie, du veau d’or. La colère de D.ieu était donc bien compréhensible. Dès lors, comment Moché pouvait-il Lui demander : “pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle contre Ton peuple” ?

Du fait de cette interrogation, d’autres commentateurs de la Torah⁽³⁾ considèrent que

(1) Tissa 32, 11.

(2) Notamment, le Réém, le Gour Aryé et le Béer Maïm ‘Haïm, à cette référence.

(3) On verra les Drachot de Rabbi I. Ibn Shaïb, sur ce verset : “c’est pour cela que cet érudit le commente”, le commentaire de Rabbi Saadia Gaon sur la Torah, édition Kafa’h, de même que la note 3, ci-dessous et, bien

entendu, le Targoum Ha Sourî. On consultera aussi le commentaire de Rabbi Avraham Ibn Ezra : qui dit : “pourquoi donc D.ieu déchaînerait-Il Sa colère contre Son peuple, comme s’il était dit : ne détruis pas Ton peuple”. Et, le Ramban précise : “c’est la prière dont il a fait mention dans le livre de Devarim : ne détruis pas Ton peuple”.

la question : “pourquoi Ta colère se déchaînerait-elle ?” doit être lue ici comme une affirmation : “Ta colère ne doit pas se déchaîner”. En d’autres termes, Moché demandait à D.ieu de ne pas se mettre en colère. Rachi, en revanche, qui définit le sens simple de la Torah, interprète le mot : “pourquoi” selon son sens littéral et il en déduit que Moché posa une question : “pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle ?” alors que : “le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l’homme fort, celui qui est fort”.

Néanmoins, cette analyse doit encore être approfondie, car Rachi a expliqué, dans la Parchat Yethro⁽⁴⁾, que D.ieu dit, dans les dix Commandements : “Je suis l’Eternel ton D.ieu”, au singulier, “afin de fournir un argument à Moché pour qu’il formule sa plaidoirie sur le veau d’or. C’est pour cela qu’il dit : pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle contre Ton

peuple ? Ce n’est pas à eux que Tu as ordonné : ‘tu n’auras pas d’autres dieux’, mais à moi seul”. Dès lors, pourquoi Rachi recherche-t-il ici une autre réponse à la question posée par Moché, notre maître : “pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle contre Ton peuple” ?

Et, l’on ne peut pas penser que Rachi retient, en fait, ces deux interprétations du verset à la fois⁽⁵⁾, mais qu’il ne rappelle pas ici l’explication de la Parchat Yethro parce qu’il l’a déjà énoncée au préalable. En effet, il ne serait pas logique de penser qu’en cette Paracha, qui est la référence essentielle, Rachi ne mentionne pas du tout cette explication, pas même en résumé, en l’introduisant par : “autre explication” et qu’il s’en remette uniquement à ce qu’il n’a expliqué que de manière accessoire, à la référence précédente, dans la Parchat Yethro. Bien plus, l’explication précédemment donnée est la plus forte,

(4) Commentant le verset 20, 2.

(5) Le Réem, à cette référence, dit : “Il prend en compte l’une et l’autre” et le Riva : “tu trouves ici l’explication du verset de deux façons, selon Rachi”.

(6) Commentaire de Rachi sur le traité Avoda Zara, à la référence qui est citée dans la note suivante.

puisqu'elle exonère totalement les enfants d'Israël et ne se limite pas à écarter la colère résultant de la jalousie.

Il faut conclure de cette analyse que les deux interprétations de Rachi correspondent, en réalité, à deux conceptions différentes. C'est ce que nous monterons.

2. Par ailleurs, on peut également se poser une autre question. La formulation du commentaire de Rachi : "le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l'homme fort,

celui qui est fort" établit une relation directe entre la jalousie et l'idolâtrie. Or, opposer un tel argument à D.ieu est clairement un manque de respect envers Lui !

Bien plus, cet argument : "le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l'homme fort, celui qui est fort" est précisément celui qui fut avancé par Agrippas, un non Juif⁽⁶⁾, quand il interrogea Rabban Gamlyel⁽⁷⁾, en faisant référence à l'Éternel, Qui est qualifié de : "D.ieu jaloux"⁽⁸⁾. Et, Rabban Gamlyel lui répondit

(7) Traité Avoda Zara 55a. Le Me'hilta sur le verset Yethro 20, 5 pose la même question avec quelques modifications. On verra, à ce propos, la note 9 ci-dessous.

(8) Vaet'hanan 4, 24. On ne s'interroge pas, en revanche, sur le verset des dix Commandements Yethro 20, 5, car on le comprend simplement quand on cite aussi son début : "l'Éternel ton D.ieu est un feu dévorant", alors que l'interrogation porte uniquement sur sa conclusion : "un D.ieu jaloux". Ainsi, la jalousie est plus grande, en l'occurrence, au point d'être liée à ce : "feu dévorant". En outre, le verset de la Parchat Yethro se poursuit par : "Il se souvient de la faute des pères pour les fils" et il est ainsi clairement affirmé que la jalousie

est éprouvée envers ceux qui servent les idoles. En revanche, dans le verset de la Parchat Vaet'hanan, la punition de ceux qui les servent n'est pas précisée. Bien au contraire, il y est question de la grandeur de D.ieu, "car l'Éternel ton D.ieu est un feu dévorant". On notera qu'avant cela, dans la Guemara, à la page 54b, il est indiqué que : "un philosophe demanda à Rabban Gamlyel : pourquoi est-Il jaloux de l'idolâtrie et non de ceux qui la servent ?" et c'est alors le verset de la Parchat Vaet'hanan qui est cité. On verra aussi le changement de formulation du commentaire de Rachi dans Yethro, par rapport à celui de Vaet'hanan, à ces références, mais ce point ne sera pas développé ici.

au moyen d'une parabole qui avait pour objet de lui montrer que cette jalousie n'est pas envers l'idolâtrie, mais bien envers ceux qui la servent⁽⁹⁾. Ceci conduit à se poser les questions suivantes :

A) Même si l'on admet, comme l'affirme Rachi, que le contenu de l'argument soulevé par Moché était bien : "le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l'homme fort, celui qui est fort", pourquoi considère-t-il, en revanche, que celui-ci est relatif à l'idolâtrie, comme dans la question posée par Agrippas ? Pourquoi Rachi ne dit-il pas, comme le fait le Midrash⁽¹⁰⁾, à cette référence, que l'argument de Moché était le suivant : "il dit : 'Maître du monde, ils Te viennent en aide

et Tu t'empportes contre eux ? Ce veau T'aidera !'. Le Saint béni soit-Il lui répondit : 'Moché, tu fais la même erreur qu'eux, ce veau n'a aucune valeur !'. Moché lui dit alors : 'S'il en est ainsi, pourquoi T'empportes-Tu contre Tes enfants ?'". D'une part, une telle formulation est beaucoup plus respectueuse envers D.ieu. De plus, elle se réfère uniquement à la colère contre eux, contre "Tes enfants".

B) On ne trouve pas de réponse à cet argument soulevé par Moché : "le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l'homme fort, celui qui est fort", selon le sens simple du verset, ce qui suscite une difficulté : pourquoi l'interdiction de l'idolâtrie est-elle si

(9) C'est aussi ce que l'on déduit du commentaire de Rachi : "on éprouve de la jalousie : en haïssant l'époux". Le Me'hilta mentionne clairement cette expression dans le contenu de la réponse, tout comme dans celle de Rabban Gamlyel qui est citée, au préalable, par la Guemara : "un philosophe demanda à Rabban Gamlyel : pourquoi est-Il jaloux de l'idolâtrie et non de ceux qui la servent ?". Le Me'hilta, dans la version que nous possédons, s'interroge : "l'idolâtrie a-

t-elle un quelconque pouvoir pour que D.ieu la jalouse ?" et il précise à ce sujet que : "un philosophe demanda". On verra aussi le Maharcha, à cette référence.

(10) Midrash Chemot Rabba, Parchat Tissa, chapitre 43, à la fin du paragraphe 6 et au paragraphe 7, Midrash Bamidbar Rabba, chapitre 2, au paragraphe 15, Pessikta Rabbati, chapitre 11, au paragraphe 6, Midrash Tan'houma, Parchat Tissa, au chapitre 22 et l'on verra aussi la note suivante.

grave, “tu n’auras pas d’autres dieux”, “tu ne feras pas...”, si celle-ci n’a aucune existence effective ?

3. On ne comprend pas non plus pourquoi Rachi cite deux éléments : “le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l’homme fort, celui qui est fort”⁽¹¹⁾. Or, on ne peut pas dire qu’il reproduit, de la sorte, les termes du verset⁽¹²⁾ : “celui qui est sage ne glorifiera pas sa sagesse, celui qui est fort ne glorifiera pas sa force”. Et, il en est de même également pour le récit que l’on a rapporté. En effet,

A) Il y a aussi, dans le même verset et dans ce récit, un troisième élément, “un riche ne se glorifiera pas de sa richesse”⁽¹³⁾. Or, Rachi l’omet complètement.

(11) C’est ce qui est dit dans la plupart des éditions, notamment dans la seconde. En revanche, la première et plusieurs manuscrits de Rachi indiquent uniquement : “l’homme fort ne se glorifiera pas de sa force”. Les commentaires des Tossafot Hadar Zekénim et du Roch citent le contenu de ces Midrashim, cités dans la note précédente et ils expliquent : “celui qui est fort jalouse uniquement quelqu’un qui a la même force que lui”.

B) Comme on le sait, Rachi a recours à la répétition et aux longues explications uniquement quand celles-ci concernent le sens simple des versets, non pas parce que telle est la formulation du verset ou de l’enseignement de nos Sages dont il fait mention. En l’occurrence, on peut se demander en quoi ces deux éléments concernent-ils le sens simple du verset.

4. L’explication de tout cela est la suivante. Rachi déduit son commentaire : “le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l’homme fort, celui qui est fort”, des mots du verset : “pourquoi, Eternel...”, ou bien, selon d’autres éditions, des mots : “pourquoi, Eternel, déchaînerais-tu Ta colère”⁽¹⁴⁾, qu’il reproduit en titre de son commentaire. Or, ceci est difficile à comprendre car, après

(12) Yermyahou 9, 22.

(13) C’est ce qu’écrit l’Akéda, à cette référence, à la porte 53.

(14) La seconde édition dit : “pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle ?”, alors que la première version et quelques manuscrits ajoutent : “contre Ton peuple”. C’est aussi ce que dit le Réém.

que D.ieu ait dit à Moché : “et, maintenant, laisse-Moi, Ma colère se déchaînera contre eux et Je les détruirai”, celui-ci aurait dû demander, en premier lieu, qu’Il ne les détruise pas. Moché aurait donc dû dire, par exemple : “pourquoi, Eternel, détruirais-Tu Ton peuple ?”, puis, seulement après cela : “pourquoi déchaînerais-Tu Ta colère ?”. Or, concrètement, il fit l’inverse, d’abord : “pourquoi déchaînerais-Tu Ta colère ?”, puis, seulement après cela : “pour les détruire”.

On peut donner, à ce propos, l’explication suivante. Concernant la condamnation à mort entraînée par la faute du veau d’or, Moché n’avait aucun doute. La Torah avait déjà indiqué, au préalable, qu’il existe plusieurs fautes punies de mort, ce qu’à D.ieu ne plaise. Or, on ne s’en étonne pas et l’on ne s’insurge pas, car on le comprend aisément. Lorsque la faute commise est grave, la punition doit être

sévère, en l’occurrence celle de la mort, ce qu’à D.ieu ne plaise.

En fait, la question qui se pose porte, plus précisément, sur la manière dont cette punition est infligée. Le fait que : “Je les détruirai” doit avoir une raison spécifique, car il est un principe établi, dans la Torah, selon lequel une condamnation à mort peut être prononcée seulement quand il y a eu des témoins, quand une mise en garde préalable a bien été faite, quand une enquête et une recherche minutieuse ont été effectuées par le tribunal⁽¹⁵⁾. Ainsi, même si la Torah affirme que : “une sorcière ne vivra pas”⁽¹⁶⁾, ce qui veut dire, au sens le plus simple, que l’on n’a pas le droit de la laisser en vie⁽¹⁷⁾, cela ne signifie pas pour autant, comme le précise Rachi, qu’il faille tuer toute sorcière que l’on aperçoit. C’est au tribunal qu’il appartient de la condamner.

(15) Cela est si évident que Rachi n’a nul besoin de le préciser, chaque fois qu’il est question d’une punition de mort.

(16) Michpatim 22, 17.

(17) Ceci permet de comprendre la raison pour laquelle Rachi devait l’expliquer, à cette référence. On verra aussi, notamment, les versets Noa’h 9, 5 et 6, avec leur commentaire de Rachi.

Bien plus, même pour la première faute commise dans le monde, celle de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, pour laquelle D.ieu mit clairement en garde Adam, le premier homme⁽¹⁸⁾ : "tu n'en mangeras pas, car, au jour où tu en mangeras, mourir, tu mourras", Adam, quand il la commit, ne fut cependant pas condamné à mort et il ne mourut même pas immédiatement, mais seulement après avoir vécu neuf cent trente ans.

Or, il n'en fut pas de même, en l'occurrence, pour la faute du veau d'or. D.ieu dit alors : "et, maintenant, laisse-Moi,

Ma colère se déchaînera contre eux et Je les détruirai". La punition était donc la mort, infligée tout de suite après que la faute soit commise⁽¹⁹⁾. Bien plus, "Je les détruirai" s'appliquait à tous les enfants d'Israël, y compris à ceux qui n'avaient pas servi le veau d'or⁽²⁰⁾. C'est aussi ce que l'on peut déduire de la suite de cette même Parole divine : "Je ferai de toi un grand peuple"⁽²¹⁾. Et, comme le dit Rachi⁽²²⁾, commentant ces termes, "si une chaise de trois pieds ne tient pas devant Toi, lorsque Tu Te mets en colère, a fortiori en est-il ainsi pour une chaise n'ayant qu'un seul pied !".

(18) Béréchit 2, 17.

(19) On verra le commentaire que Rachi donne par la suite, au verset 32, 20 : "s'il y a des témoins, mais pas de mise en garde, une épidémie, s'il n'y a ni témoins, ni mise en garde, une hydropisie".

(20) On verra le commentaire de Rachi sur le verset 32, 26. Concernant les femmes et les enfants, on verra celui du verset Tissa 32, 2 :

"Aharon se dit, en son cœur, les femmes et les enfants tiennent à leurs bijoux, mais les hommes n'attendent pas et ils ôtèrent leurs propres bijoux". La première version dit : "ils ôtèrent ceux qui leur appartenaient" et la seconde : "ceux qu'ils portaient". On verra aussi le commentaire de Rachi sur le verset 32, 6.

(21) 32, 10.

(22) 32, 13.

Une telle punition n'est pas liée à la faute elle-même⁽²³⁾. Elle est infligée seulement parce que : "Ma colère se déchaîne contre eux" et, de ce fait, la sévérité d'un tel châtement est beaucoup plus grande que celui qui correspond à la faute proprement dite. Tel était donc l'argument avancé ici par Moché : "pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle contre Ton peuple : le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l'homme fort, celui qui est fort". On peut comprendre que la grave faute de l'idolâtrie soit sévèrement

punie, d'autant qu'il n'y a aucune raison logique de servir : "les autres dieux" et de penser qu'ils ont une quelconque existence, ce qu'à D.ieu ne plaise. De même, sentimentalement, il n'y a pas lieu de désirer un tel culte⁽²⁴⁾. Comme Rachi l'expliquait auparavant⁽²⁵⁾, "ils ne sont pas divins, mais 'autres'. Or, ils en ont fait leurs dieux !". Il est bien clair que, pour une faute aussi grave, une punition sévère est justifiée.

Toutefois, D.ieu affirme ici que : "Je les détruirai", sans l'intervention d'un tribunal et

(23) A propos de la punition d'une ville entière qui est convaincue d'idolâtrie, selon le commentaire de Rachi sur le verset Tissa 32, 20, il est enseigné, notamment au verset 13, 16 : "frapper, tu frapperas les habitants de cette ville, tu la mettras en quarantaine, avec tout ce qui s'y trouve, avec ses animaux", mais l'on peut encore se demander, selon le sens simple du verset, ce qu'il en est pour les hommes, les femmes et les enfants qui n'ont pas été mis en quarantaine avec cette ville. Selon la Hala'ha, on verra, notamment, le Ramban, à cette référence, mais, là encore, il faut appliquer l'Injonction selon laquelle : "tu enquêteras, tu rechercheras et tu interrogeras soigneusement", soit "sept enquêtes", comme l'indique le

verset 15, avec le commentaire de Rachi. En outre, le verset 18 précise aussi : "sa colère", mais ce point ne sera pas développé ici.

(24) On verra le traité Yoma 69b, qui fait référence à l'attraction envers l'idolâtrie. En revanche, selon le sens simple du verset, on ne constate pas, en apparence, qu'il y ait eu un changement, en la matière et qu'à l'époque, les hommes aient été plus fortement attirés par l'idolâtrie. On verra, à ce sujet, le Likouteï Si'hot, tome 11, à partir de la page 144, montrant que les enfants d'Israël souhaitaient avoir un intermédiaire qui remplacerait Moché, mais que la faute de l'idolâtrie en résulta.

(25) Yéthro 20, 3.

de façon immédiate. Et, bien plus, il devait en être ainsi pour tous les Juifs à la fois. Il ne s'agissait donc pas, en l'occurrence, de la punition qui était méritée par ceux qui avaient servi le veau d'or, à la mesure de la faute qu'ils avaient commise, mais plutôt d'une manifestation de la colère divine, du fait de cette idolâtrie elle-même⁽²⁶⁾.

C'est pour cela que Moché dit : "pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle" à cause du veau d'or ? En effet : "le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l'homme fort, celui qui est fort". Or, le veau d'or n'a pas d'existence véritable, qui justifierait la jalousie et la colère de D.ieu, contre cette idolâtrie, au point d'entraîner une telle punition, la destruction immédiate de tous les enfants d'Israël.

5. Ce qui vient d'être dit permettra de comprendre pourquoi Rachi ne mentionne pas clairement, dans ce com-

mentaire, ce qu'il dit dans la Parchat Yethro : "afin de fournir un argument à Moché pour qu'il formule sa plaidoirie sur le veau d'or. C'est pour cela qu'il dit : pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle contre Ton peuple ? Ce n'est pas à eux que Tu as ordonné : 'tu n'auras pas d'autres dieux', mais à moi seul".

A cette référence, Rachi explique ce que Moché met en avant, dans son argument, en fonction de ce qui est nécessaire pour comprendre ce verset. Il y avait là une plaidoirie également en faveur de ceux qui avaient eux-mêmes servi le veau d'or. Ceux-là ne devaient pas non plus être punis pour avoir transgressé l'Injonction : "tu n'auras pas d'autres dieux". A l'inverse, quand on recherche le sens simple du présent verset, celui qui fait le récit de l'événement proprement dit, on doit déduire des mots : "pourquoi, Eternel, Ta colère se

(26) On verra le Likouteï Si'hot, tome 17, dans la première causerie de la Parchat Kedochim, celle de l'année 5736, qui définit, selon la Hala'ha, la colère de l'idolâtrie.

déchaînerait-elle ?” que l’argument de Moché ne portait pas sur la punition proprement dite de ceux qui ont servi le veau d’or, mais sur le fait que la colère de D.ieu se soit déclenchée du fait de l’idolâtrie⁽²⁷⁾, comme on vient de l’exposer longuement.

6. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi Rachi mentionne ici les deux éléments à la fois : “le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l’homme fort, celui qui est fort”. En effet, D.ieu avait dit à Moché : “Va, descend, car ton peuple s’est corrompu... ils se sont promptement écartés de la voie que Je leur ai ordonnée, ils se sont faits la représentation d’un veau, se sont prosternés devant lui, lui ont offert des sacrifices et il lui

ont dit : voici ton dieu, Israël, qui t’a fait quitter le pays de l’Egypte”.

Or, même si les enfants d’Israël⁽²⁸⁾ avaient effectivement dit tout cela, pourquoi le verset devait-il en faire mention ? La faute qu’ils avaient commise était, certes, très grave, “ils se sont faits la représentation d’un veau, se sont prosternés devant lui, lui ont offert des sacrifices”, mais pourquoi donc fallait-il, en outre, répéter leur affirmation : “voici ton dieu, Israël, qui t’a fait quitter le pays de l’Egypte” ? De même, pourquoi Moché, quand il demanda à D.ieu : “pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle contre Ton peuple ?”, devait-il conclure son propos par : “que Tu as fait sortir du

(27) On comprend ainsi pourquoi Rachi ne dit pas que l’argument de Moché était : “pourquoi, Eternel, ta colère se déchaînerait-elle contre Ton peuple ?”, en faisant référence, par exemple, à ceux qui n’avaient pas servi le veau d’or. En effet, il est précisé, au préalable, que : “Ton peuple s’est corrompu”, c’est-à-dire : “la foule nombreuse d’Egyptiens que tu as pris l’initiative d’accepter. Ce sont eux qui se sont corrompus et qui ont corrompu

les autres”. Plusieurs commentateurs de la Torah, notamment le Sforno, l’Abravanel, dans une première explication, le Or Ha ‘Haïm et le Riva, notent qu’à ce propos, il aurait dû demander : “pourquoi les détruire ?”. (28) On verra le commentaire de Rachi sur le verset 32, 4, qui se conclut par : “par la suite, ils abusèrent les enfants d’Israël afin qu’ils les suivent”.

pays de l’Egypte avec une grande force et une main puissante”.

En fait, c’est bien là la preuve que la colère de D.ieu, provoquée par la “jalousie”, était également liée à leur proclamation : “voici ton dieu, Israël, qui t’a fait quitter le pays de l’Egypte”. C’est précisément à ce propos que Moché objecta : “le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l’homme fort, celui qui est fort”, mentionnant ainsi, dans son propos, les deux éléments à la fois, la sagesse et la force.

L’explication est la suivante. Pour faire sortir les enfants d’Israël de l’Egypte et les conduire dans le désert, deux qualités étaient nécessaires, la sagesse et la force. En revanche, la richesse ne s’imposait pas, puisque les détails de cette sortie d’Egypte, les miracles et les merveilles, purent s’accomplir uniquement par une immense sagesse⁽²⁹⁾ et avec une grande force.

En outre, ceux qui servaient le veau d’or voulaient qu’il les aide. Or, en la matière, la richesse importait peu, car, comme Rachi l’a déjà précisé, les enfants d’Israël possédaient d’ores et déjà une richesse fabuleuse, grâce au butin de l’Egypte et, plus encore, à celui de la mer Rouge⁽³⁰⁾.

C’est précisément ce que demanda Moché, notre maître : “pourquoi, Eternel, Ta colère se déchaînerait-elle ?”, puisqu’il n’y avait pas lieu d’être jaloux du veau d’or. En effet, “le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l’homme fort, celui qui est fort”. Or, la vérité est que c’est D.ieu Qui : “les fit sortir du pays de l’Egypte, avec une grande force et une main puissante”, non pas le veau d’or, ce qu’à D.ieu ne plaise. Car, une idole n’a pas de sagesse et pas de force. Pourquoi donc faudrait-il en être jaloux ?

(29) De même, il est dit, au préalable, au verset 32, 1 : “fais-nous un dieu qui marchera devant nous”.

(30) Bechala’h 15, 22.

7. On trouve également le “vin de la Torah” dans ce commentaire de Rachi. En effet, après tout ce qui vient d’être dit, une question se pose encore. Il n’y a, certes, pas lieu d’être jaloux d’une idole, car : “le sage jalouse uniquement celui qui est sage et l’homme fort, celui qui est fort”. En revanche, une telle jalousie est malheureusement concevable envers ceux qui servirent le veau d’or et qui proclamèrent : “voici ton dieu, Israël, qui t’a fait quitter le pays de l’Égypte”, car l’Éternel est : “un D.ieu jaloux”. Or, les serviteurs du veau d’or pensaient réellement qu’il était sage et fort.

L’explication est la suivante. Un Juif, par lui-même, ne peut pas commettre l’erreur de servir les idoles⁽³¹⁾. Il sait

qu’elles ne sont que du bois et de la pierre. Il ne leur accorde donc pas la moindre importance, car : “même au moment de la faute, il reste fidèle à D.ieu, béni soit-Il”⁽³²⁾. Selon l’expression de l’Admour Hazaken, “un Juif ne veut pas et ne peut pas être séparé de D.ieu”⁽³³⁾. Celui qui sert une idole ne peut donc dire : “voici ton dieu, Israël, qui t’a fait quitter le pays de l’Égypte” que parce que : “un esprit de folie se saisit de lui”⁽³⁴⁾, qui est à l’origine de tels propos. Or, cet esprit de folie est distinct de ce Juif et il ne fait que se saisir de lui.

Telle est donc la signification de l’argument qui est soulevé ici par Moché : “pourquoi, Éternel, Ta colère se déchaînerait-elle contre Ton peuple ?”. Il soulignait ainsi

(31) Tanya, au chapitre 19.

(32) Tanya, au chapitre 24.

(33) On verra le discours ‘hassidique intitulé : “Je suis venu dans mon jardin”, de 5710 et le Hayom Yom, à la page 73.

(34) S’il en est ainsi pour les autres fautes, a fortiori est-ce le cas pour celle-ci, selon le traité Sotta 3a et l’on

verra ce que dit le Tanya, aux chapitres 24 et 25. On verra aussi le traité Sanhédrin 106a, qui est cité par le commentaire de Rachi sur le verset Balak 25, 2 : “ils se prosternèrent devant leurs dieux, quand le mauvais penchant les saisit”, celui de l’immoralité.

que du point de vue de : “Ton peuple”⁽³⁵⁾, des enfants d’Israël, une telle jalousie ne devrait avoir aucun sens, car, de par leur nature même, ils sont incapables d’accorder une quelconque importance à l’idole, ce qu’à D.ieu ne plai-

se, de considérer qu’elle est : “sage” et : “forte”. Car, “le sage jalouse⁽³⁶⁾ uniquement celui qui est sage et l’homme fort, celui qui est fort”. Et, c’est grâce à cela que : “l’Eternel regretta...”.

(35) Y compris ceux qui sont comparés à des braises, dans le Chaar Ha I’houd Ve Ha Emouna, au chapitre 7.

(36) Concrètement, de par l’acte commis par ceux qui avaient servi l’idolâtrie, la jalousie était alors nécessaire, mais l’on peut dire que celle-ci

doit être, comme l’explique le Or Ha Torah, Béréchit, à la page 219b : “la jalousie qui parvient à l’essence et à l’existence profonde”. C’est donc la dimension profonde, l’essence de la personne qui importe ici.